

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 5

VOTES : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 JUILLET 2020**

N° 2020/4/15

L'an deux mille vingt, le quinze du mois de juillet à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA), dûment convoqués le 03 juillet 2020.

### Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURAND Marc, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène.

### Absents excusés :

AUROUZE Jean-Marc, BARISONE Sébastien, BREARD J. Philippe, ROUX Lionel, SPOZIO Christine.

### Procurations :

M. AUROUZE Jean-Marc donne procuration à M. BOREL Christian  
M. BARISONE Sébastien donne procuration à M. LEYDET Gilbert  
M. BREARD J. Philippe donne procuration à M. SARRAZIN Joël  
M. ROUX Lionel donne procuration à M. BETTI Alain  
Mme SPOZIO Christine donne procuration à Mme SEIMANDO Mylène

Mme Mylène SEIMANDO est désignée comme secrétaire de séance.

**Objet : Désignation du représentant au sein de la commission consultative paritaire pour la transition énergétique du SyME05 (Syndicat Mixte d'Énergie des Hautes-Alpes)**

Vu le Code de l'Énergie ;

Vu la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte ;

Vu l'article L.2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales créé par l'article 198 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite loi TEPCV) ;

Vu l'initiative prise par le Syndicat Mixte d'Énergie des Hautes-Alpes (SyMEnergie05) de constituer la commission consultative visée à l'article 198 chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter les échanges de données ;

Vu le fonctionnement paritaire de cette instance qui prévoit un représentant par EPCI et autant de délégués de l'ensemble des EPCI que de représentants du syndicat ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Joël BONNAFFOUX comme représentant au sein de la dite commission consultative.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 20 juillet 2020  
Et de la publication, le 22 juillet 2020

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*